

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 9 NOVEMBRE 2015

Canton de
CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le 13 novembre 2015

COMMUNE
DE
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 3 novembre 2015

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° 2015-115

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : Mme Isabelle MAINAND

OBJET

CONVENTION DE MISE A
DISPOSITION DE TERRAINS ET
DE LOCAUX AVEC LE FCL
HOCKEY - RENOUVELLEMENT

Étaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE, Mme MAINAND, M. PATUREL, Mme CARRET, M. THEVENOT (par proc. à Mme CARRET), Mme ROUCHON (par proc. à M. PATUREL), M. MANINI, M. PROST, M. DIALLO, Mme BREMOND (par proc. à M. JOINT), M. JOUBERT, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI (par proc. à M. CIAPPARA jusqu'au N° 2015-110 inclus), Mme BASDEREFF, M. CHAVANE (par proc. à Mme DU GARDIN), Mme DU GARDIN, M. COUTURIER, Mme SEGUIN-JOURDAN, M. PETIT, Mme HAMZAoui (par proc. à Mme MAINAND jusqu'au N° 2015-118 inclus), Mme NICAISE, Mme HAMPARSOUMIAN, Mme FRANÇOIS, Mme CARLE, Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI, Mme LEZENNEC (par proc. à M. HOUDAYER), M. HOUDAYER (à partir du N° 2015-108), M. CHASTENET, Mme MALAGON, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI, M. CHAISNE, Mme Charlotte ROQUES

Était absent : /

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le

Identifiant de l'Acte :

069 216900340.....

Rapport de : J.P. PATUREL

Par délibération n°2011-153 du 14 novembre 2011, le Conseil Municipal a approuvé la convention de mise à disposition de terrains et de locaux à intervenir avec le FCL hockey.

Compte tenu des travaux et aménagements intervenus sur le site sportif Henri Cochet, deux avenants adoptés par délibérations des 27 juin 2013 et 17 février 2014 ont modifié la convention initiale.

Cette convention arrivant à son terme, il convient de la renouveler.

Les biens mis à disposition à titre exclusif du FCL hockey sont les suivants :

- Un bâtiment de type R+1 comportant des locaux d'activité à usage de club house en rez-de-chaussée de 70 m² environ, ainsi qu'un espace bureau au 1^{er} étage d'environ 30 m². Le sous-sol est aménagé en vestiaires et toilettes,
- un bâtiment modulaire de 90 m² à destination de vestiaires-douches,
- un terrain de hockey sur gazon synthétique et ses abords dont une tribune.

Le club bénéficie également, en partage avec les autres associations présentes sur le stade Henri Cochet de l'accès au parking.

La mise à disposition est consentie à titre gratuit. Le club prendra en charge :

- les frais d'eau relatifs à l'arrosage du terrain synthétique ainsi que les frais d'électricité liés à son éclairage
- l'entretien annuel du terrain synthétique et de ses abords
- les fluides des bâtiments mis à sa disposition

Le projet de convention est joint en annexe.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 43 voix pour,

- **APPROUVE**

la convention à intervenir avec le FCL hockey,

- **AUTORISE**

Monsieur le Député-Maire à la signer.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE DEPUTE MAIRE
Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 13 novembre 2015
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE DEPUTE MAIRE
Philippe COCHET